

**EB15.R4**      **Comité d'experts pour la Standardisation biologique : Huitième rapport**

Le Conseil Exécutif

1. PREND ACTE du huitième rapport du Comité d'experts pour la Standardisation biologique ; <sup>2</sup>
2. REMERCIE les membres du Comité du travail qu'ils ont accompli ; et
3. AUTORISE la publication du rapport.

Rec. Résol., 2<sup>e</sup> éd., 1.5.3

*(Deuxième séance, 18 janvier 1955)*